

## Ouverture de la nouvelle crèche prévue pour automne 2025

### Service d'éducation et d'accueil (SEA) « Crèche Am Schleekenhaus » à Ermsdorf

Chers représentants légaux,

C'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons l'ouverture du Service d'éducation et d'accueil « **Crèche Am Schleekenhaus** » à **Ermsdorf** prévue pour le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Ensemble avec la Croix-Rouge luxembourgeoise, l'administration communale de la Vallée de l'Ernz offrira un encadrement parascolaire au Service d'éducation et d'accueil du lundi au vendredi, de 07h00 à 19h00 ceci afin d'aider les familles à harmoniser leur vie familiale et leur vie professionnelle.

Le concept pédagogique s'aligne sur le cadre de référence de l'éducation non formelle et met l'accent sur l'approche pédagogique de Emmi Pikler. Les principes fondateurs de cette approche sont le dialogue avec l'enfant, l'aménagement de l'espace, la continuité fluide dans les soins, la motricité libre et le jeu autonome.

Cette offre s'adresse **prioritairement** à tous les enfants âgés entre 2 mois au moins et jusqu'à 4 ans, non-scolarisés et **résidant** dans la commune de la Vallée de l'Ernz. L'inscription de l'enfant reste active jusqu'à la scolarisation de l'enfant.

L'administration communale a chargé la Croix-Rouge luxembourgeoise, par convention partenariale, de la direction et de la gestion du service d'accueil « Service d'éducation et d'accueil pour jeunes enfants (SEAJ) ».

#### **Critères d'admission :**

Il faut savoir que le nombre maximal d'enfants par agrément est défini par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et que cette capacité maximale d'enfants doit être rigoureusement respectée.

Les enfants non-scolarisés **résidents de la commune de la Vallée de l'Ernz** peuvent profiter des services offerts dans le cadre du Service d'éducation et d'accueil dans les limites de la capacité maximale d'enfants définie par l'agrément.

Priorité sera donnée :

- aux familles résidentes de la commune de la Vallée de l'Ernz.

Il n'existe cependant pas un ordre de priorité quant à l'admission des élèves :

- des familles dont les deux représentants légaux exercent une activité professionnelle à temps plein ;
- des familles monoparentales ;
- des familles vulnérables (p.ex. besoins sociaux, etc.) ;
- des familles dont l'un ou les deux parents sont inscrits à l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), en cas d'obtention d'un contrat de travail.

La **date de dépôt de la fiche de préinscription fera foi**, au cas où le nombre des demandes d'inscription total est supérieur à la capacité d'accueil maximale et que plusieurs demandes de préinscription remplissent les mêmes critères d'admission cités ci-dessus.

Une phase d'adaptation est obligatoire lors de l'admission de votre enfant au Service d'éducation et d'accueil. La durée minimale prévue pour cette intégration est de trois à quatre semaines. Cependant, il peut s'avérer nécessaire d'allonger cette période. Pendant la phase d'adaptation un des représentants légaux devra être disponible pour accoutumer l'enfant lentement à la vie au sein du Service d'éducation et d'accueil. Le déroulement exact de cette phase d'adaptation est organisé avec le personnel éducatif. Le but de cette période est de préparer l'enfant doucement à la vie dans un groupe, une phase qui représente souvent une étape difficile pour beaucoup d'enfants et parents, et qui comporte en général un traumatisme de séparation non négligeable.

Afin de pouvoir préparer au mieux la phase d'adaptation, une réunion avant le début de celle-ci est à prévoir.

La **fiche de préinscription** est disponible à la commune de la Vallée de l'Ernz et peut être consultée et téléchargée sur le site [www.aerenzdall.lu](http://www.aerenzdall.lu) de la commune ou sur le site [www.croix-rouge.lu](http://www.croix-rouge.lu) de la Croix-Rouge à partir du **1<sup>er</sup> avril 2025**.

Si vous êtes intéressé(e)s par l'inscription de votre enfant et que vous souhaitez obtenir de plus amples informations, vous pouvez remplir le formulaire « Préinscription » et l'envoyer à [creche.ermsdorf@croix-rouge.lu](mailto:creche.ermsdorf@croix-rouge.lu) ou le déposer à la commune à Medernach. Le délai de remise des fiches de préinscription pour l'année scolaire 2025/2026 est fixé au vendredi, **16 mai 2025**.

La préinscription sera suivie de la fiche d'inscription ensemble avec le règlement d'ordre interne (ROI). L'inscription définitive de votre enfant vous sera communiquée séparément.

Pour toutes questions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Veillez agréer, chers représentants légaux, l'expression de nos meilleures salutations.

Ellen Okkerman  
Chargée de Direction Crèches –  
Département éducation non-formelle

Le collège échevinal de la commune de  
la Vallée de l'Ernz  
Bob Bintz, bourgmestre  
Daniel Baltès et Jean-Pierre Schmit, échevins